

# LIVRET DE SUIVI de la CONDUITE ENCADRÉE de la catégorie B

Centre de formation / établissement

Elève

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie(s) de permis obtenu(s) :  B

## Sommaire

<b>Prérequis</b>	<b>Page 1</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Page 1</b>
<b>Conditions</b>	<b>Page 1</b>
<b>Rendez-vous pédagogique</b>	<b>Page 1</b>
<b>Compte-rendu du 1<sup>er</sup> rendez-vous pédagogiques</b>	<b>Page 2</b>
<b>Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> rendez-vous pédagogique</b>	<b>Page 3</b>
<b>Relevé de parcours</b>	<b>Page 4</b>
<b>Commentaires Accompagnateur(s)</b>	<b>Page 8</b>
<b>Annexes</b>	<b>Page 10</b>
<b>Guide de l'accompagnateur</b>	<b>Page 14</b>

# LA CONDUITE ENCADRÉE pour la catégorie B

## Prérequis

- Vous suivez une formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme,
- Vous avez validé la formation théorique et pratique de la catégorie du permis B,
- Vous avez au minimum 16 ans.

## Objectifs

- Vous permettre une nouvelle formule d'apprentissage,
- Créer un contact avec votre accompagnateur et faire le lien avec les enseignements théorique et pratique dispensés dans votre lycée ou CFA,
- Tracer vos rendez-vous pédagogiques, vos parcours, kilomètres et conseils.

## Conditions

- Vous pourrez conduire qu'en France,
- Vous devrez être sous la surveillance d'un accompagnateur qui est titulaire de son permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruption,
- Vous devrez participer à au moins 2 rendez-vous pédagogiques d'une durée minimum d'1 heure chacun,
- Vous devrez toujours avoir dans le véhicule et à présenter aux forces de l'ordre :
  - ✓ Ce livret complété
  - ✓ L'attestation délivrée par le chef d'établissement ou directeur du CFA qui atteste que vous avez validé la formation théorique et pratique de la catégorie de permis B (annexe 1)
  - ✓ L'accord écrit de l'assureur (annexe 2) sur l'extension de garantie du véhicule que vous utilisez lors de la phase de conduite encadrée et sur le choix du ou des accompagnateurs.
- **L'attestation d'inscription au permis de conduire catégorie B appelée également "formulaire de la demande de permis de conduire" ou d'un récépissé du dépôt de la demande pour la catégorie B du permis de conduire pour une durée maximale de deux mois.**

## Rendez-vous pédagogiques

- Les rendez-vous se déroulent en votre présence, celle de l'accompagnateur et celle du formateur référent ou enseignant chargé de la conduite dans votre CFA ou lycée,
- Ils sont d'une **durée minimale d'1 heure** chacun et consistent en un échange et **une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement**,
- Le premier débute la phase de conduite encadrée et le deuxième doit être réalisé en cours de conduite,
- Permettent à votre accompagnateur et formateur référent ou enseignant chargé de la conduite d'identifier vos compétences acquises et celles à améliorer ou à renforcer.

C'est le moment où l'enseignant/formateur conseille votre accompagnateur en vue d'assurer le déroulement pertinent et sécuritaire de votre conduite encadrée.

## **COMpte-rendu du 1er rendez-vous pédagogique**

Réalisé le : .....

## **Objectifs : Favoriser la prise de contact**

**Conduire et identifier les compétences acquises et/ou à renforcer lors de la conduite encadrée**

Attention est à porter sur :

- ✓ Le respect des règles du code de la route, de circulation.
  - ✓ La prise en compte du gabarit du véhicule et le maintien de la sécurité dans toutes les situations de conduite.
  - ✓ L'utilisation des aides à la conduite (régulateur de vitesse, système de maintien dans la voie, etc.)
  - ✓ La prise en compte permanente des autres usagers et le maintien de leur sécurité en toutes circonstances.
  - ✓ L'adaptation de la vitesse et la mise en œuvre des comportements d'anticipation.
  - ✓ La vigilance lors du franchissement de certaines infrastructures (passages à niveau, tunnels, etc.)
  - ✓ Notez ici, les observations de votre enseignant, les conseils qu'il vous a prodigué.

### **Signatures**

Prénom :

Prénom :  
Nom :

Prénom :  
Nom :

## **Enseignant / formateur**

**Nom :**

## **Accompagnateur(s)**



## **COMpte-rendu du 2<sup>ème</sup> RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE**

## **RELEVÉ DE PARCOURS DURANT LA PHASE DE CONDUITE ENCADRÉE**

**A renseigner par l'apprenti conducteur**

Durant cette période, notez sur ces pages les parcours effectués, les distances, les circonstances, vos impressions, les difficultés rencontrées, etc.







## Commentaires Accompagnateur(s)

Notez ici vos commentaires, impressions..., ils sont importants pour l'apprenant et le formateur référent ou enseignant chargé de l'enseignement de la conduite.

Pour rappel les limitations de vitesses à respecter sont les suivantes :

- **110 km/h sur les autoroutes** où la vitesse est limitée à 130 km/h pour les autres conducteurs,
  - **100 km/h sur les chaussées séparées par un terre-plein central** et sur les portions d'autoroutes où la vitesse est limitée à 110 km/h,
  - **80 km/h sur les autres routes**



## Annexes

- **Décret n° 2022-1090 du 29 juillet 2022 relatif à la conduite encadrée**
- **Arrêté du 5/01/2023 relatif à la conduite encadrée**
  - ✓ **Annexe 1 : attestation pour l'accès à la conduite encadrée**
  - ✓ **Annexe 2 : documents relatifs à l'assurance**

## ANNEXE 1

## ATTESTATION POUR L'ACCÈS À LA CONDUITE ENCADRÉE

Je soussigné(e).....

Chef d'établissement ou directeur/ directrice de l'organisme de formation (cachet de l'établissement),

**atteste que M. ☐, Mme ☐ Nom : ..... Prénom : .....**

**Date de naissance :** .... / .... / ....,

a validé les compétences théoriques et pratiques préalables à l'obtention du permis de conduire de la catégorie : B ☐ le : .... / .... / ....

a participé à un rendez-vous pédagogique préalable le (*date*) : .... / .... / ....

Les soussigné(e)s :

Nom et prénom de l'élève conducteur/apprenti conducteur/stagiaire de la formation professionnelle :

.....  
– Nom(s) et prénom(s) du (des) accompagnateur(s) :

.....  
Certifient sur l'honneur avoir pris connaissance des mentions portées sur la présente attestation et respecter les conditions qui s'y attachent.

Fait le (*date*) : .... / .... / .... à (*nom de l'établissement*) .....

Signature du chef d'établissement ou du directeur/ de la directrice de l'organisme de formation :

Signature de l'élève conducteur/apprenti conducteur/stagiaire de la formation professionnelle de l'élève conducteur/apprenti conducteur/stagiaire de la formation professionnelle ou du représentant légal du jeune si celui-ci est mineur :

Signature du ou des accompagnateur(s) :

ATTENTION

- La phase de conduite encadrée ne peut débuter qu'avec l'accord écrit préalable de l'assureur sur l'extension de garantie. Cet accord doit être joint à la présente attestation.
- En cas d'interruption ou d'achèvement de la formation professionnelle mentionnée à l'article L.211-5 du code de la route, la conduite encadrée ne peut être poursuivie.

## ANNEXE 2 : DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSURANCE

1.— MODÈLE DE DEMANDE D'EXTENSION DE GARANTIE D'ASSURANCE  
POUR LA CONDUITE ENCADRÉE PRATIQUÉE DANS UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

**ÉLÈVE CONDUCTEUR/APPRENTI CONDUCTEUR/STAGIAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .../.../...,

**VÉHICULE(S) :**

**Véhicule n° 1**

Titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule : Nom .....

Prénom.....

Marque : ..... Type : .....

N° d'immatriculation : .....

**CONTRAT :**

Nom du souscripteur : .....

N° de contrat ou de client ou de sociétaire : .....

Date de souscription : ..... Coefficient de réduction/majoration : .....

**Véhicule n° 2**

Titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule : Nom .....

Prénom.....

Marque : ..... Type : .....

N° d'immatriculation : .....

**CONTRAT :**

Nom du souscripteur : .....

N° de contrat ou de client ou de sociétaire : .....

Date de souscription : .../.../..., Coefficient de réduction/majoration : .....

**ACCOMPAGNATEUR(S) (\*) :**

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'immatriculation du véhicule	Date de délivrance du permis B (depuis au moins 5 ans sans interruption)	Nombre de sinistres déclarés avec responsabilité depuis 3 ans
Accompagnateur 1						
Accompagnateur 2						
Accompagnateur 3						
Accompagnateur 4						

(\*) Doit être conducteur dénommé au contrat d'assurance.

**Nom de l'établissement :** .....

**Durée de la conduite encadrée couvrant le diplôme ou le titre professionnel suivant (préciser l'intitulé du diplôme) :** .....

**du .../.../..., au .../.../..., (préciser la date de début et de fin de la conduite encadrée)**

**Les soussignés,**

— certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus ;

## . MODÈLE DE LETTRE D'ACCORD DE L'ASSUREUR POUR LA CONDUITE ENCADRÉE

Contrat d'assurance n°: .....

Nom et prénom du souscripteur : .....

Nom et prénom de l'élève conducteur/apprenti conducteur/stagiaire de la formation professionnelle :

.....

Date de naissance : ..../....../....

Conduite encadrée pratiquée dans un véhicule de la catégorie B du permis de conduire	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'immatriculation du véhicule	Date de délivrance du permis B (depuis au moins 5 ans sans interruption)	Nombre de sinistres déclarés avec responsabilité depuis 3 ans
Accompagnateur 1						
Accompagnateur 2						
Accompagnateur 3						
Accompagnateur 4						

**Assureur ci-dessous dénommé**

- Sollicité par demande, en date du ..../....../.... en vue d'une participation à la conduite encadrée.  
 — (\*) Déclare accepter l'extension des garanties à la situation de conduite encadrée du ..../....../.... Au ..../....../.... couvrant le diplôme suivant : ..... préparé dans l'établissement de formation professionnelle suivant : .....

(\*) Préciser la date de début et de fin de la conduite encadrée, l'intitulé du diplôme ou du titre professionnel préparé et le nom de l'établissement dispensant la formation.

Responsabilité civile	Dommages

A ..... , le ..../....../....

Pour l'assureur

**L'extension de garantie ne prendra effet qu'à la date de réception par l'assureur de l'attestation signée pour l'accès à la conduite encadrée.**

**ATTENTION**

En cas d'interruption de la formation professionnelle mentionnée à l'article L.211-5 du code de la route, le présent accord sur l'extension de garantie perd toute validité.

## GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Nous vous suggérons de lire ce guide avant de commencer la conduite encadrée. Il vous prodiguerá des conseils utiles pour être un accompagnateur averti et efficace.

Ce guide est destiné aux accompagnateurs qui, désireux de s'investir dans la progression de l'apprenti conducteur, veulent se donner les moyens de remplir au mieux leur mission d'accompagnateur.

Comme tout accompagnateur, vous vous posez des questions sur la façon :

- D'accompagner l'apprenti de la conduite vers l'autonomie,
- De lui transmettre votre expérience de la route sans pour autant lui imposer votre façon de faire.

Par expérience, nous savons que l'on ne s'improvise pas accompagnateur. Il faut :

- Comprendre son rôle pour l'accomplir au mieux,
- Vouloir partager avec l'apprenti la découverte du plaisir de la conduite tout en évitant les dangers de la route,
- Vouloir s'impliquer et être disponible pour l'aider à augmenter son expérience et sa sécurité.

L'apprenti conducteur a validé les compétences théoriques et pratiques du permis de conduire de la catégorie du véhicule qu'il va utiliser en conduite encadrée. Il a obtenu l'attestation du chef d'établissement ou du responsable du CFA l'autorisant à conduire.

Cette Validation théorique et pratique atteste d'un niveau de connaissances et compétences suffisant pour se déplacer sans mettre en danger sa sécurité ni celle des autres.

Cependant l'apprenti a besoin de se forger une expérience de la route dans différentes circonstances pour favoriser des comportements sécuritaires, mieux comprendre son environnement et les interactions entre les différents usagers de la route.

L'apprenti a besoin d'être guidé et encouragé pour pratiquer une conduite professionnelle. Ce sera en grande partie votre rôle.

Vous allez maintenant devenir acteur de sa progression pour l'acquisition de son expérience durant la conduite encadrée.

### LE PASSAGE DE RELAIS

#### ENTRE L'ENSEIGNANT / FORMATEUR DE LA CONDUITE ET L'ACCOMPAGNATEUR

Ce relais de l'enseignant / formateur de la conduite à l'accompagnateur est un temps fort.

Ce passage de relais se fera naturellement, durant le premier rendez-vous pédagogique préalable obligatoire. Vous aurez à votre disposition le livret de suivi des compétences de l'élève dans lequel seront reportés les différents parcours, les kilométrages, les conditions et les situations rencontrées.

Vous allez maintenant être l'accompagnateur. N'attendez pas de l'apprenti conducteur qu'il ait votre aisance. Quelquefois ses réactions pourront vous étonner ou vous surprendre. Il aura parfois une autre manière de gérer les situations de conduite. Certainement met-il en application ce qui lui a été enseigné, qui peut être différent de vos pratiques habituelles. Il a appris à se déplacer sur des parcours plutôt connus. Avec votre aide, il va accroître son expérience dans des circonstances et des lieux plus variés.

Faites-lui confiance. Prenez le temps de connaître ses réactions, de les comprendre.

Apposez dans les cadres qui vous sont dédiés, vos commentaires, réactions, ...

## LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### **Je m'implique :**

- Mon rôle essentiel va consister à aider l'apprenti / élève / stagiaire dans les situations qui lui semblent complexes, et à être un auxiliaire de son attention et de ses décisions.

### **Je m'engage :**

- Je suis attentif à la progression de l'apprenant.
- Je facilite son acquisition d'expérience.
- Je l'aide à comprendre l'évolution des situations de conduite, de manœuvres.
- Je lui communique le sens du partage de la route, le respect des autres usagers.
- J'accepte de réfléchir sur mes propres pratiques et de les modifier si nécessaire.
- Je participe aux rendez-vous pédagogiques.
- Je suis partenaire des différents acteurs impliqués dans cette action de formation : enseignant / formateur de la conduite, assureur, autres accompagnateurs.
- Je suis conscient de l'importance de mon rôle pour aider l'apprenant à devenir un conducteur responsable.
- Je sais que cette période d'accompagnement aura des répercussions durant toute sa vie de conducteur.

### **Voici quelques conseils pour vous aider :**

- Soyez en permanence très attentif car vous ne disposez pas de commandes pour agir.
- Incitez l'apprenti conducteur à aller rechercher l'information le plus largement et le plus loin possible ; en effet, il aura tendance à fixer son regard sur un espace proche.
- Anticipez les situations pour éviter d'intervenir. S'il tarde à ralentir ou a tendance à serrer de trop près le bord de la chaussée, prévenez-le suffisamment longtemps à l'avance.
- Surveillez particulièrement sa fatigue. N'oubliez pas que, comme conducteur novice, son attention sera encore concentrée sur la manipulation des commandes au détriment de l'analyse des situations.

## LA RÉGLEMENTATION : Droits et Devoirs

### LES AUTORISATIONS

- La conduite encadrée est autorisée en France sur le réseau routier et autoroutier.
- Le véhicule peut être équipé d'une boîte de vitesse manuelle ou automatique et attelé d'une remorque dès lors que l'apprenant à le permis correspondant.

### LES INTERDICTIONS

- La conduite encadrée est interdite hors du territoire national.

### LES SANCTIONS

#### Accident en conduite encadrée :

Si, au cours de la période de conduite encadrée, l'élève-conducteur provoque un accident, il peut être impliqué civilement ou pénalement tout comme l'accompagnateur.

#### Responsabilités de l'élève-conducteur :

L'élève conducteur, se doit de respecter les règles de conduite et d'assumer la responsabilité pénale des infractions qu'il peut commettre en s'acquittant du paiement de l'amende et du retrait de points si titulaire d'un permis.

L'élève-conducteur peut se voir suspendre ou annuler son permis de conduire en fonction de l'infraction (ex : alcool, drogue...). Par contre, si l'élève-conducteur n'en n'est pas titulaire, ces peines sont remplacées, pour la même durée, par la peine d'interdiction d'en obtenir la délivrance. Dans ces cas, la validité de l'attestation d'inscription au permis de conduire est suspendue. La conduite encadrée s'arrête.

#### Responsabilités de l'accompagnateur :

Le code de la route prévoit une responsabilité pénale à l'encontre de l'accompagnateur d'un élève-conducteur dans le cas d'un taux d'alcool dans le sang  $\geq 0,5\text{g/l}$  de sang, d'une consommation de produits stupéfiants ou de refuser de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie et/ou de stupéfiants et de non-présentation du permis de conduire.

En cas de suspension ou d'annulation du permis de conduire de l'accompagnateur, un autre accompagnateur devra être désigné avec l'accord de l'assureur.

### LES OBLIGATIONS

Pendant toute la période de conduite encadrée, l'apprenti doit appliquer l'ensemble des règles du code de la route. Il doit respecter les vitesses maximales autorisées pour les conducteurs novices titulaires du permis de conduire depuis moins de deux ans, soit :

- **110 km/h sur les autoroutes** où la vitesse est limitée à 130 km/h pour les autres conducteurs,
- **100 km/h sur les chaussées séparées par un terre-plein central** et sur les portions d'autoroutes où la vitesse est limitée à 110 km/h,
- **80 km/h sur les autres routes.**

Il doit mettre **un signe distinctif autocollant ou magnétique de 15 cm de diamètre, fond blanc texte en noir « conduite accompagnée »** apposé à l'arrière gauche du véhicule qui sert à avertir les autres usagers de son statut d'apprenti conducteur.

#### L'accompagnateur doit toujours être assis à l'avant du véhicule à côté de l'apprenti

En cas de contrôle sur route, l'attestation du chef d'établissement ou du responsable de CFA et l'accord de l'assureur doivent être présentés aux forces de l'ordre.